



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Aurore Combret : 07 69 35 82 68
Céline Dunos : 07 49 81 74 53
Claire Coasne : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42
Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66
Marie-Clo Tisserand : 07 66 75 54 56
Maud Le Brun : 06 51 59 56 29
eMail : 91snudifo@gmail.com
Site : snudifo91.fr



Retrait du projet Guérini ! Défense de la Fonction publique et de son statut !

Une fois de plus, alors que dans l'ensemble de la Fonction publique, les conditions de travail se dégradent année après année du fait des restrictions budgétaires, le gouvernement, au lieu de dégager les moyens nécessaires, s'attaque au statut des fonctionnaires. Dans la continuité de la Loi de Transformation publique, de PPCR, des évaluations d'écoles, des expérimentations faites dans les écoles de Marseille, le ministre Guérini a présenté le 9 avril dernier son projet de réforme de la Fonction publique avec un objectif : dynamiser le statut de la Fonction publique pour réaliser de nouvelles économies.

Avec ce projet, le ministre annonce sa volonté « *d'accroître la qualité du service rendu aux usagers* ». S'agit-il d'offrir un vrai salaire et un vrai statut aux AESH, condition sine qua none à un recrutement massif des personnels indispensables à l'accompagnement des élèves porteurs de handicap ? S'agit-il d'ouvrir toutes les structures spécialisées (ITEP, IME, ULIS) nécessaires, alors que de l'aveu même du ministre Attal ce sont 23 000 élèves dont les notifications MDPH de prises en charge dans des structures spécialisées ne sont pas respectées. S'agit-il de recruter suffisamment de professeurs, d'AED, de personnels administratifs afin d'être en mesure de remplacer les enseignants et personnels dans les écoles et établissements scolaires ? S'agit-il de revaloriser le point d'indice de 28,5%, pour compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000 ? S'agit-il de recruter au rectorat ou à la DSDEN tous les personnels nécessaires au bon fonctionnement des services et des conditions de travail décentes ?

Suppression des catégories A, B et C

En aucun cas !

Dès 2022, Macron dénonçait ce qu'il appelait les « *rigidités* » du système des catégories A, B et C. Rappelons que la Fonction publique d'État a été créée en 1946 pour préserver les fonctionnaires des pressions et des intérêts privés pour garantir l'égalité d'accès des citoyens aux services publics. Aujourd'hui encore, les fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique (Fonction publique d'État, Fonction publique territoriale, Fonction publique hospitalière) appartiennent à l'une de ces trois catégories, en relation avec le diplôme permettant de passer le concours. Chacune se décline en corps, grades et échelons avec une rémunération calculée exprimée en points d'indice. **C'est la valeur de ce point d'indice (actuellement de 4,92€) qui garantit l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires.**

Supprimer les catégories A, B, C, comme veut le faire le gouvernement en mettant en place des « filières professionnelles » ou « filières métier », c'est remettre en cause le recrutement par concours et la qualification attachée définitivement à l'agent, c'est remettre en cause les garanties statutaires ! Qualification et rémunération dépendraient alors du poste occupé et pourraient baisser en cas de mutation.

Salaire au mérite et remise en cause de la garantie de carrière

De plus, le projet Macron-Guérini propose la suppression pure et simple de la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté et de la remplacer par la rémunération « au mérite ».

La garantie de carrière est l'un des principaux fondements du statut des fonctionnaires. Le déroulement de carrière est en effet le seul outil sur lequel le gouvernement n'a que très peu d'emprise, car les augmentations de salaires des agents par le changement d'échelon sont automatiques. Substituer le salaire

« au mérite » à la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté, c'est diviser les agents dans les services et soumettre chaque agent à sa hiérarchie, avec le risque de voir les salaires baisser.

Le projet Guérini constitue donc une attaque brutale contre les règles statutaires actuelles en matière de rémunération. Ces règles inscrites dans le statut général des fonctionnaires permettent de les rémunérer suivant des critères objectifs, pour des missions déterminées par leur statut particulier de corps : la reconnaissance des qualifications et l'évolution de la rémunération au cours de la carrière. Le projet Macron-Guérini consiste à supprimer ces règles et permettre que la rémunération soit laissée à l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique et des employeurs publics. Il s'agit de substituer à la gestion statutaire collective une relation contractuelle individualisée par la fixation d'objectifs individuels. Chacun imagine que les pressions pour faire appliquer les diverses contre-réformes gouvernementales (évaluations d'école, expérimentations contre le statut, mise en place des groupes de niveau, PACTE, PIAL...) se multiplieraient. Ce n'est rien d'autre que le salaire à la tête du client ! Des brèches dans l'égalité de traitement de fonctionnaires ont déjà été creusées, avec le « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » dans les corps de la filière administrative. Pour les enseignants, PPCR, les IMP et le PACTE enseignant aboutissent à une individualisation des rémunérations.

Dans un contexte professionnel qu'aucun agent ne maîtrise et qu'il n'a pas décidé, dégradé par les décisions gouvernementales (dotation en personnels, collègues absents non remplacés, surcharge de travail, accompagnement/orientation notifié par la MDPH non respecté, ...) le projet Macron-Guérini renforcerait l'injustice, l'arbitraire, l'assujettissement de chaque agent à son évaluateur avec absence de réelle possibilité de recours.

C'est pourquoi, le SNUDI-FO-91 revendique l'augmentation immédiate de 10% du point d'indice sans contrepartie, le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%), une amélioration de la grille indiciaire, l'abandon du PACTE et de PPCR.

« Lever le tabou des licenciements »

Enfin, le ministre annonce la possibilité de vouloir simplifier et développer les licenciements de fonctionnaires pour insuffisance professionnelle, c'est-à-dire le licenciement sans faute avérée de la part de l'agent public.

Il s'agit de faciliter un licenciement qui ne dépendrait que de l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique. Toute cette réforme ne vise qu'à mettre l'ensemble des fonctionnaires sous la pression de l'arbitraire ! Le gouvernement veut instituer une relation de travail dans laquelle les fonctionnaires devraient être à la botte de la hiérarchie pour espérer être rémunérés correctement et ne pas être mis à la porte.

Les enseignants et les personnels frappés et insultés quotidiennement par des élèves en attente de structures spécialisées et placés dans l'impossibilité de fait de « remplir leurs missions », tout comme les personnels administratifs en sous effectifs, apprécieront les menaces du ministre.

La qualité du service public rendu aux élèves de l'école, aux malades de l'hôpital, aux usagers, le ministre n'en n'a cure. Il s'agit en réalité de préparer la suppression en masse de postes de fonctionnaires, de « libéraliser » et donc de dynamiter la Fonction publique pour répondre aux exigences de l'économie de guerre et aux exigences de l'Union Européenne : toujours plus d'économies avec la suppression de 10 milliards d'euros au budget 2024 puis de 20 milliards de coupes supplémentaires pour 2025.

Le SNUDI-FO-91 refuse la mise à mort du statut de fonctionnaire et des services publics sur l'autel des crédits de guerre et exige le retrait du projet du ministre Guérini.

Il n'y a rien à discuter dans le projet de loi Guérini : RETRAIT !

Avec le Bureau Fédéral de la FGF-FO qui « refuse cette fonction publique de l'arbitraire et revendique des mesures d'urgences et immédiates de revalorisation du point d'indice ainsi que son indexation sur l'inflation. », Force Ouvrière, première organisation syndicale des fonctionnaires de l'État au niveau national, invite ses syndicats à réunir les personnels afin de les informer des dangers du projet de loi Guérini et à prendre position sans attendre pour en exiger **le RETRAIT !**